

# COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 29 mars 2023 à 9h30  
en salle Etienne Burger au SDEA  
à Schiltigheim

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

### **Membres présents : Mmes/MM.**

**BACH** Francis ; **BARBIER** Patrick ; **DECKER** Claude ; **DOLLINGER** Isabelle ; **GEIST** Pierre ; **HITTINGER** Denis ; **INGWILLER** Bernard ; **JANUS** Serge ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ; **MANDRY** Jean-Claude ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **REINER** Denis ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **STUMPF** René ; **THIELEN** Pierre ; **WOLF** Francis.

### **Membres représentés : Mme/MM.**

**BIEHL** Pierre (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)  
**HENTSCH** Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)  
**HUBER** Claude (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)  
**IMBS** Pia (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)  
**ISEL** Roger (donne pouvoir à **WOLF** Francis)  
**SCHAAL** Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)

### **Membres absents excusés : Mme/MM.**

**GUILLIER** Anne ; **HOFFSESS** Marc ; **RIEDINGER** Denis ; **SUCK** David ; **WANTZ** Philippe.

### **Invité : M.**

**SCHIESTEL** André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

### **Assistaient en outre : Mmes/MM.**

**HERMAL** Joseph, Directeur Général du SDEA  
**FUCHS** Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**MELLIER** Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA  
**HUFSCMITT** Franck, Directeur de la Transition Écologique  
**TOUSSAINT** Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles  
**MUSSLIN** Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de convocation : 23 mars 2023

## COMMISSIONS THEMATIQUES : POINT D'INFORMATION ET PERSPECTIVES

Le Président propose aux membres de la Commission Permanente de prendre connaissance des propositions du Bureau en matière de Commissions Thématiques et de groupes de travaux pour 2023 avec :

- la poursuite des travaux de la commission thématique GEPU initiée en 2022 pour continuer la structuration de la nouvelle compétence ;
- le lancement de plusieurs commissions thématiques validées en Conseil d'Administration le 11 décembre 2020 ;
- la création d'un groupe de travail sur le foncier.

A la demande du Président, M. Franck HUFSCHMITT, Directeur de la Transition Écologique, présente synthétiquement les différents sujets qui seront traités par les prochaines commissions thématiques :

- Ressources en eau : extensions des missions eau à de nouveaux captages, filières Bas Niveaux Impacts et Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) ;
- Transition Écologique : stratégie de transition écologique, feuille de route de l'économie circulaire ;
- Urbanisme : instruction des permis de construire ;
- Inondations : protocole d'indemnisation agricole et point patrimoine et astreinte ;
- Energie : pratiques d'achat, recherche sur l'autosuffisance et la production locale mutualisée ;
- Foncier : définition du cadre et des règles en matière de démarches foncières, modalités de gestion du foncier, constitution de réserves foncières ;
- Coopération décentralisée : concertation et préparation des actions de coopération, gestion des demandes d'aides ponctuelles et des projets emblématiques ;
- Communication : stratégie de communication, enquêtes usagers, règlements de service, promotion de l'eau du robinet et de l'éco-consommation.

Le Président rappelle que lors du travail sur la refonte statutaire effectué lors du précédent mandat, l'évolution de l'organisation des commissions thématiques faisait partie des attentes exprimées, avec la volonté de pouvoir impliquer davantage de délégués, et de trouver des formes d'animations différentes et adaptées.

Le Président réitère, à ce titre, un appel au volontariat à l'ensemble des élus, pour participer aux travaux des commissions.

Il énonce des pistes de réflexions non exhaustives autour de la gouvernance de ces instances : au-delà des délégués clés identifiés (volontaires, présidents de Commissions Locales), comment associer et impliquer les autres délégués dans les réflexions, quels retours faire à l'ensemble des délégués et comment envisager une implication citoyenne dans l'une ou l'autre de ces commissions thématiques.

Il ouvre les débats.

M. Pierre GEIST relève qu'il serait intéressant d'informer les présidents de Communautés de Communes des sujets qui relèvent de leur territoire afin qu'ils puissent jouer le rôle de relai auprès de leurs communes membres.

Le Président remercie M. Pierre GEIST pour sa suggestion et confirme que cela pourrait également contribuer à éviter d'éventuels faux pas. Il cite le travail mené par M. Denis SCHULTZ, Vice-Président en charge de la prospective, de la gestion durable de l'eau et de l'assainissement, de la politique de mutualisation, de la solidarité et de l'animation des territoires, sur la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et la nécessité d'être présent tout au long de la démarche auprès des territoires.

M. Serge JANUS relève que la transversalité de certains sujets thématiques pourrait justifier de faire participer d'autres élus intéressés.

M. Bernard PANNEKOECKE, Vice-Président en charge de la prévention des inondations et des coulées d'eaux boueuses, souligne le rôle central de l'animation et notamment le fait de pouvoir concilier présentiel et visioconférence afin d'attirer le plus grand nombre d'élus possible.

**APRES** en avoir délibéré ;

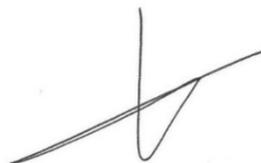
**LA COMMISSION PERMANENTE  
A L'UNANIMITE**

- **PREND ACTE** des informations et précisions fournies par le Président et M. Franck HUFSCMITT.
- **VALIDE** les priorités d'actions engagées.
- **APPROUVE** la mise en œuvre de la création d'un groupe de travail sur le foncier.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

*"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."*

Accusé de réception en préfecture 067-256701152-20230329-2303010-DE Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023
--